



Angolagate

Les pressions politiques exercées au nom des intérêts économiques français ne doivent pas entraver la justice

Communiqué le 6 octobre 2008

A l'heure où s'ouvre le procès dit de l'Angolagate, Survie dénonce les manœuvres politiques qui n'ont d'autre rôle que d'amener la justice à enterrer ce dossier. Pour Survie, la justice et le droit doivent primer sur les ambitions économiques de quelques entreprises françaises en Angola.

L'Angolagate, affaire des ventes d'armes présumées à l'Angola entre 1993 et 2000, est un des plus gros scandales de « trafic » d'armes de ces dernières années. Ses protagonistes, notamment les hommes d'affaires français Pierre Falcone et israélo-franco-russe Arcady Gaydamak, sont soupçonnés d'avoir organisé la livraison de chars, d'hélicoptères, de navires de guerre et de munitions au régime du président José Eduardo Dos Santos pour un montant de 790 millions de dollars, sans l'autorisation des autorités françaises, afin d'alimenter une guerre civile qui, de 1975 à 2002, a fait plus de 500.000 morts. Pierre Falcone et Arcady Gaydamak auraient perçu la moitié des 790 millions de dollars rapportés par ces ventes, avant d'en redistribuer une partie pour asseoir leur influence en France. Une quarantaine de personnes, dont Charles Pasqua, Bernard Guillet, Jean-Christophe Mitterrand, Jacques Attali, Jean-Charles Marchiani ou l'ex député UMP Georges Fenech, impliquées dans cette affaire, sont également soupçonnées d'avoir bénéficié de juteuses rétro-commissions. Du côté angolais, les noms de plusieurs personnalités - non poursuivies - sont apparus, dont l'actuel président José Eduardo Dos Santos.

Depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, la France cherche coûte que coûte à lever l'hypothèque de l'Angolagate qui empoisonne les relations entre les deux pays. Attirée par le nouveau statut de l'Angola devenu 1^{er} producteur de pétrole en Afrique (sans oublier le juteux marché de la reconstruction d'un pays dévasté par vingt-sept ans de guerre civile), la France aimerait tirer un trait sur cette affaire. En déplacement à Luanda le 23 mai dernier, Nicolas Sarkozy a donné le ton : « *Nous avons décidé de tourner la page des malentendus du passé* » en promettant, par ailleurs, au président angolais que ce procès ne déboucherait pas sur de nouvelles mises en cause de personnalités angolaises. Le 11 juillet, dans une lettre adressée à l'avocat de Pierre Falcone, le ministre de la Défense Hervé Morin affirmait que le trafic d'armes n'était pas constitué puisque celles-ci n'ont pas transité par le territoire français. Ce n'était pas l'avis de son homologue Alain Richard (du gouvernement Jospin) à l'origine de la plainte en 2001, plainte jugée tout à fait valable puisque la signature des contrats d'armements a bien eu lieu en France. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris avait d'ailleurs validé la quasi-totalité de l'enquête menée par les juges Courroye et Prévost-Desprez. Enfin le 23 juillet 2008, à quelques semaines de l'ouverture du procès, la Chancellerie annonçait également la réintégration dans la magistrature de l'ex-député UMP Georges Fenech, l'un des prévenus.

Le solde du contentieux de l'*Angolagate* aurait bien des avantages économiques. Il permettrait d'ouvrir de meilleures perspectives pour les firmes françaises en Angola. Total y a d'importants intérêts et son directeur général, Christophe de Margerie, était de la délégation présidentielle lors du voyage de Nicolas Sarkozy en mai dernier. Areva s'intéresse quant à elle aux gisements d'uranium, tandis que le groupe Thalès s'apprête à fournir un système de communications sécurisées au gouvernement angolais.

Dans ce contexte, l'association Survie s'inquiète fortement des manœuvres et pressions politiques dans un dossier aussi grave où il est question de trafic d'armes, de trafic d'influence, de corruption et de financement illicite d'une guerre civile avec son cortège d'atrocités et ses milliers de morts. Non seulement le politique ne doit pas entraver la justice et s'immiscer dans le prétoire, mais les réseaux de la Françafrique à l'œuvre dans l'*Angolagate* doivent être jugés. C'est tout le sens de la rupture qu'avait proposée Nicolas Sarkozy en 2007.

En outre, il nous paraît dangereux que la France, en faisant primer ses intérêts économiques et géopolitiques sur le droit et la justice, poursuive cette politique qui tend à défendre les oppresseurs, les criminels et les trafiquants. Une bien sombre image de notre pays en Afrique et dans le monde.

Pour plus d'informations sur cette affaire, télécharger la fiche *Angolagate. Quand la politique entre dans le prétoire, la justice en sort*, téléchargeable sur :

http://survie.org/spip.php?action=redirect&id_article=1253

Afin d'interpeller l'opinion sur la « diplomatie business » de la France en Afrique et ses graves conséquences en terme de soutien aux dictatures et de pillage des ressources naturelles, Survie publie un dossier intitulé *Diplomatie, Business et Dictatures. L'Afrique prise au piège français*, téléchargeable sur :

http://survie.org/spip.php?action=redirect&id_article=1254

Contact presse : Oliver Thimonier olivier.thimonier@survie.org Tél. : 01 44 61 03 25